DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE DE DINÉAULT

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212900443-20260309-2026_008-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2026

Date de convocation : 05/03/2026

Date d'affichage : 12 MARS 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 18
Procuration : 0
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni dans la salle Menez Ty Lor en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian HORELLOU, Maire de Dinéault, suivants convocations dûment établies.

Etaient présents : Mmes et MM. Christian HORELLOU, Hélène POULIQUEN Éric BODIOU, Marie-Louise KERHOAS, Guy LE FLOC'H, Loeizaïg ROBACHE, Jean-Luc VERBRUGGE, Josiane CHARRIER, Jean-Marc CORNILLOU, Marie Françoise ROSPARS, Pierre BESCOU, Marie-Claude NEDELEC, Luc COUSQUER, Anne LARVOL, Philippe MARTEL, Odile CANQUETEAU, Morgane MENEC, Patrice HASCOËT.

Absent(s) ayant donné un pouvoir :

Absent(s) : M. Matthieu CAUGANT

Secrétaire de séance : Mme Josiane CHARRIER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

N° 2026-008 Bilan des cessions et acquisitions immobilières en 2025

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose, en son article L. 2241-1 que : « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants [...] donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. ». Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2025 sont les suivantes :

Acquisition : Aucune acquisition réalisée en 2025

Cessions :

- Cession portion ZM n°115 – surface d'environ 93 m² – 615.00 € HT- acquéreur : LETELLIER Pierre et ROZEC Laëtitia – (délibération n°2021-052) acte notarié du 30/08/2025.
- Cession portion CR n°34 – surface d'environ 80 m² – 228.00 € HT- acquéreur : MORE Iwan – (délibération n°2024-047) acte notarié du 30/08/2025.
- Cession portion CR n°34 – surface d'environ 55 m² – 216.00 € HT- acquéreur : BEGOS Jeanine – (délibération n°2024-047) acte notarié du 28/11/2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le bilan de l'année 2025 relatif aux acquisitions et cessions immobilières communales ;

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Josiane CHARRIER

Le Maire,
Christian HORELLOU

MAIRIE DE DINEAULT (Finistère)

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, dans le même délai. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.
Transmis au représentant de l'Etat